

## **MOTION INCIDENTIELLE**

### **Introduit par l' Honorable BAMANISA JEAN SAIDI**

Honorable Monsieur le Président du Bureau, Madame et Messieurs du Bureau, Mesdames et Messieurs les députés,

Vous vous souviendrez qu'en date du 16 décembre 2006, alors que le bureau définitif n'était pas encore installé, j'avais soumis à la présente assemblée une motion que vous aviez d'ailleurs à la majorité, approuvée.

Cette motion rappelait à nos dirigeants du Gouvernement ou des entreprises publiques que les Institutions n'étaient pas mortes et que la demi transition ne devrait pas être l'occasion de continuer la récréation.

Malgré que les commissions ne sont pas encore mises en place, nous ne devons pas oublier qu'il ne nous reste que 4 ans et 3 mois de fonctionnement au sein de notre Assemblée Nationale, et que nous devons donc répondre aux attentes de nos concitoyens qui nous ont donné le mandat de les représenter.

Notre institution ne peut donc continuer à rester inerte face aux actes consciemment posés par certains acteurs politiques ou certains mandataires des entreprises publiques, ou autres agents de l'Etat;

Nous avons outre le rôle de contrôle et de proposition des lois, celui d'éduquer les responsables de la chose publique .

Honorable Président du Bureau, vous nous réconforter dans notre démarche, car vous avez en date du 26 janvier 07 , lors de l'ouverture de la présente session extraordinaire , annoncé les couleurs par le déploiement des équipes des députés à travers le territoire national pour besoin d'enquête;

Voici donc les propositions que nous vous avons faites et pour lesquels , le Bureau peut d'ores et déjà mettre les mécanismes en place pour la réalisation des contrôles :

Nous constatons :

1. Que le Budget de l'Etat a été exécuté avec un dépassement de plus de 50 milliards de francs congolais durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2006 ;
2. Que des contrats miniers, des contrats de concession de gestion des patrimoines des entreprises publiques, continuent à être octroyés ;
3. Que des détournements et des pratiques de mégestions se font dans la précipitation, comme avant la fin d'une récréation,
4. Que des concessions de terres réservées aux espaces verts ou appartenant à des entreprises publiques, écoles, hôpitaux, parcs nationaux, biens privés, sont loties pour être revendues ;

5. Que des propriétés listés dans le domaine de l'Etat sont découpées avant d'être revendues ; des concessions sont loties sans tenir compte des prescriptions environnementales et urbanistiques ;

Que pour paraphraser le chef de l'Etat : « J'ai annoncé la fin de la recréation sous toutes ses formes et la fin de l'impunité à quelque niveau que ce soit. J'entends avertir que les prisons de l'Etat seront ouvertes à tous ceux qui se mettront en travers de la loi» fin de citation,  
Et face à la volonté du peuple congolais de voir cesser les mauvaises pratiques des mauvais agents de l'Etat ;

Demandons instamment à l'assemblée ici présente de se prononcer une fois de plus pour que s'arrête le pillage des ressources de l'Etat par :

1. La décision d'auditer les finances publiques de la période de la transition après le dialogue Inter Congolais, en mettant un accent plus particulier sur le dernier semestre 2006 ;
2. L'instruction aux Gestionnaires des Organismes publics de n'entreprendre aucun engagement pouvant aliéner les biens et domaines publics ;
3. Le contrôle de tous les engagements pris par ces organismes pendant la période de la transition ; ainsi que l'exécution de leurs budgets respectifs.
4. la suspension de tous les travaux de lotissement et de construction sur les sites protégés dans toutes les provinces, à Lubumbashi, à Kinshasa, tel le site METEO BINZA aux coins des Avenues Route de Matadi et Okapi; Ici à côté sur le site Ex TEMBE NA TEMBE ;  
de dégager les responsabilités des personnes ayant été associées à ces actes d'irresponsabilité qui coûteront bien cher à notre pays et aux congolais trompés, en cas d'expropriation ;  
Car on ne voit pas comment ne pas le faire s'il faut préserver des espaces pour le développement de nos villes, en prenant des options fermes d'avoir des immeubles publics ou des espaces pulics pour le bien être de nos enfants : des parcs, des cinémas, des bibliothèques, des restaurants, des hôtels, des salles de jeux ouverts ou fermés, des lieux d'exposition, ect..

Comment peut on avoir des résidences sur Tembe na Tembe , tandis que le plan d'aménagement prevoyait des édifices tels Parlement, Bureaux administratifs, ou encore avoir des résidences à Météo sans avoir au préalable canaliser les eaux de pluies qui déferleront sur Okapi pour créer des nouveaux éboulements de terrains , des érosions qui emporteront maisons, hommes ,femmes et enfants ?  
Le Ministère des Affaires Foncières doit cesser de créer les plus graves problèmes au sein des populations par une gestion primitive des espaces de terres dans nos cités ou nos zones péri urbaines. Ces germes de conflit peuvent conduire à des conséquences irréparables.

Que ce ministère avec celui de l'urbanisme, nous prouve dorénavant sa capacité, de créer des nouvelles citées viabilisées avec routes, électricité, eau et structures publics.

5. la mise en place d'une commission qui nous rendra rapidement compte de la situation financière de l'Assemblée Nationale sur les 6 derniers mois, de leurs affectations, afin d'éclairer l'Assemblée Nationale suite aux correspondances qui ont circulé et aussi pour montrer l'exemple.

Les procédures de contrôles devront être rapidement mises en place par les structures appropriées, à savoir les commissions permanentes, les commissions d'enquêtes, les interpellations de l'Assemblée Nationale, ainsi que les contrôles de la Cour des Comptes ;

Les volontés exprimées par nos populations et traduites en un engagement par les futurs dirigeants, et déjà par le Chef de l'Etat, ne doivent pas rester des vains discours ou des grandes annonces à la une des journaux.

Ne pas réagir, ferait de nous des complices. L'heure n'est plus à l'inaction.

Je vous remercie de votre décision.

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'HONORABLE  
BAMANISA JEAN SAIDI**

**MOTION INCIDENTIELLE**

**Kinshasa, 31 janvier 2007**